

M. GASTON poursuit la présentation en précisant que les entreprises de l'Archipel font dorénavant face à nouvelle dynamique. Les partenariats régionaux se développent de plus en plus intensément, avec l'entreprise EDC dans un premier temps (importation de naissains des îles de la Madeleine), puis maintenant SPMSI (SPM Seafood International) qui développe des échanges commerciaux avec des entreprises de la Nouvelle Ecosse, de Montréal et du nord du Québec,...

Aussi, de par la révision de ses statuts, SPM à l'opportunité de se doter d'un régime commercial rénové en adéquation avec les besoins et exigences liés aux marchés européens. SPM se pose naturellement comme trait d'union entre le Canada et l'Europe.

M. HELENE intervient alors en posant la question du budget du fonctionnement pour le SDS : ce budget est-il définitif ?

M. GASTON rappelle que 20,7 Millions d'euros de fonds européens ont été alloués de manière indicative pour la première période du plan (4 ans), en parallèle au contrat de développement Etat-Collectivité Territoriale (2007-2013) qui se traduit par l'attribution de moyens financiers supplémentaires.

On bénéficie donc d'une synchronisation de l'outil financier européen, national et de la Collectivité et les montants financiers principaux sont connus jusque 2013. D'autres fonds peuvent cependant s'ajouter, selon les crédits supplémentaires alloués par les Ministères et le Conseil territorial. Enfin, les pouvoirs publics locaux ont très peu de visibilité sur les montants qui seront disponibles après 2013, mais les fonds se raréfient.

Mme BRIAND demande si les actions sont différentes pour le contrat Etat/Collectivité et le plan du SDS ou s'ils sont en phase.

M. GASTON précise que l'ensemble des élus, des services de l'Etat et des forces vives ont été associés pour le Schéma de Développement et que ce document est évolutif. Les deux projets se développeront donc logiquement en cohérence.

M. BOWRING émet une remarque concernant l'inclusion de sections de l'étude sur le câble numérique lors de la finalisation du SDS. Il regrette que cette étude ait finalement été intégrée sans logique participative.

M. GASTON reconnaît cette modification intervenue sur la fin de l'élaboration du SDS, mais rappelle que c'est là une exception.

Concernant l'accord de libre-échange, selon les termes du GATT, il doit inclure au moins 90% des produits (et 90% des produits de la pêche). Cependant, il est précisé qu'il pourrait exister un délai d'application de ces mesures. En effet, la signature aura lieu au plus tôt 2011, sachant que la mise en œuvre peut être retardée (ex. des accords avec les pays ACP). Aussi, la période de libéralisation, une fois l'accord signé, est souvent étendue (des délais dérogatoires surviennent souvent pour la suppression des droits de douanes). De plus, à ce stade, il semblerait que les 10% qui sont pour l'instant exclus de l'accord de libre-échange concernent 75% de la valeur des produits de SPM destinés à l'exportation. Ces éléments laissent espérer que l'accord de libre-échange n'élimine pas l'avantage comparatif de SPM, cet avantage doit cependant être défendu dans les prochains mois et les prochaines années.

M. BOWRING déplore la difficulté des entrepreneurs locaux à avoir accès à cette information concernant les conditions d'accès au marché européen. Il est très important que l'information soit partagée pour que les entreprises parviennent à en bénéficier.

M. RIOS ajoute qu'en supposant que l'accord de libre-échange soit adopté, les délais d'application tournent en règle générale autour d'une dizaine d'années. Cela laisse une marche de manœuvre assez intéressante pour SPM.

M. GASTON convient qu'il faille établir différents canaux de communication, c'est notamment l'objet de la présente réunion.

Besoins d'informations estimés et outils de communication

Il est d'abord nécessaire de définir à quel public ces actions d'information s'adressent (les entrepreneurs ? Les services de l'Etat ? Le grand public ?...), la manière de procéder ; ainsi que le contenu (« sur quoi doit-on informer ? »).

M. BOWRING soutient que le principal public à informer se compose des entreprises et qu'il appartient à des organismes de développement tels que la SODEPAR de créer les conditions d'accès à l'information. Pour ce faire, il est aussi indispensable que les dispositifs adéquats soient mis en place (ex. code douanier). Il est également nécessaire que les entreprises soient au point (par exemple au niveau des conventions collectives, ou encore les crédits d'impôts) pour pouvoir initier de nouveaux partenariats. Il ajoute qu'il faudrait redéfinir le rôle de la SODEPAR en tant qu'accompagnateur des entreprises locales pour les aider à se développer. Le partage de l'information qui pourrait se faire sous forme de listes de diffusion au niveau de la veille documentaire sur les sujets qui concernent l'Archipel. Par ailleurs, il est demandé que les mesures de soutien financier soient mises en places, avec des critères d'attribution précis qui permettent aux entreprises locales de connaître leur éligibilité a priori.

M. HUGONNARD situe le véritable enjeu au niveau de la visibilité et de l'accessibilité de l'information. Il faudrait une explication claire et systématique de la raison de l'application de telle ou telle mesure.

Sur le besoin de lisibilité de l'action publique, M. GASTON se permet de noter que le SDS constitue un progrès nouveau en ce sens. Sur les subventions accordées aux pêcheries, elles sont probablement plus difficiles à anticiper et à programmer mais on note que des subventions ont été accordées à toutes les entreprises quelles qu'elles soient sur les dernières années.

Les participants souhaitent que la lisibilité soit encore renforcée par des critères d'attribution aux financements programmés. L'information doit également mieux circuler.

Les échanges reviennent plus précisément sur les conditions d'importation et d'exportation. M. DELDICQUE déclare que les agents du service des douanes sont quotidiennement sollicités téléphoniquement ou par mail pour des informations sur les droits de douane, les taux de change, la codification des marchandises, les procédures. Si le tarif local des droits et taxes n'est pas encore en ligne les autres informations sont disponibles sur l'internet. Il conviendrait d'œuvrer à la mise en place d'un site internet des douanes locales. M. BOWRING confirme qu'il est nécessaire de mettre à disposition des entreprises l'accès aux tarifs douaniers pour obtenir le taux applicable aux différents produits.

Mme BRIAND et M. BOWRING proposent également la mise en place d'un centre ressources où l'on pourrait trouver les études qui ont été réalisées. Il faudrait mettre en place une bibliothèque disponible à tout le monde. Cette action est inscrite à l'axe 5 sur l'ingénierie et pourrait remonter en termes de priorité. M. RIOS ajoute qu'il serait intéressant de systématiser cette information, au travers d'une base de données sur les études réalisées. Cela donnerait accès à davantage d'informations aux secteurs concernés, le catalogue étant alors disponible directement à tous. M. BOWRING précise qu'il faudrait que la base de données soit aussi accessible par l'extérieur.

M. HUGONNARD ajoute qu'il faudrait sensibiliser le public et communiquer davantage à la population.

Mlle LAFFONT suggère la mise en place de séminaires dans les lycées pour expliquer la relation de SPM avec l'Union européenne, son statut spécifique, etc. Il serait intéressant d'entrer en contact avec l'éducation nationale pour établir un partenariat (présentations sur l'Europe et le SDS)

II) Conclusions – Production

1) Actions d'information

- Informations sur les négociations UE-Canada
- Informations sur les tarifs (européens, canadiens, et de SPM)
- Mise en place d'un point unique pour l'information (CACIMA)
- Défaut d'indicateurs (par exemple dans le domaine du tourisme)
- Création d'un centre ressources pour l'ensemble des études

2) Outils de communication

- Centre ressources (bibliothèque + numérique)
- Site internet des douanes
- Promotion
- Séminaires pour la sensibilisation du jeune public (lycéens) par le biais d'un partenariat avec l'Education Nationale
 - Sur l'Europe
 - Sur le SDS (population)
 - ...
- Veille législative, en particulier sur les évolutions réglementaires régionales et européennes (SODEPAR), les négociations EU-Canada

M. HELENE demande les détails du programme pour les semaines à venir.

M. GASTON explique que :

- Un compte-rendu de cette réunion sera envoyé au cours de la semaine suivante
- Une discussion aura lieu au sujet du site internet des douanes, au cours d'un rendez-vous avec les responsables du service et des mesures à adopter
- L'étude de la mise en œuvre d'un séminaire sera amorcée

- Le sujet de la veille documentaire sera abordé lors de la prochaine assemblée générale de la SODEPAR en vue d'une décision, le cas échéant, elle pourrait être mise en place en 2011

M. GASTON propose finalement de constituer un groupe de travail pour réellement effectuer la mise en œuvre et fixer un échéancier pour l'ensemble de ces actions, une réunion pourrait être organisée fin 2010, début 2011.

Aussi, la prochaine réunion devra certainement aborder d'autres sujets en plus de ceux en rapport avec les questions européennes, afin de toucher l'ensemble des secteurs économiques de l'Archipel.

Autre point : Mission d'experts sur l'accès au marché européen

M. GASTON achève la réunion en demandant aux participants si d'autres points doivent être approfondis.

Sur une question de M. Bowring, M. RIOS explique la raison de sa venue à SPM. M. RIOS était déjà venu sur l'Archipel afin de mener une étude sur les PTOM (Pays et Territoires Outre-Mer) atlantiques (SPM, Ste Hélène, Groenland et les Iles Malouines), identifier les problématiques communes ainsi que les réglementations européennes applicables, les problèmes d'érosion des préférences, etc. L'une des recommandations émanant de l'étude avait concerné l'obtention des mêmes règles d'origine que les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) les plus favorisés

Maintenant, il s'agit d'analyser plus précisément les besoins de SPM, en particulier sur le secteur de la pêche (ce qui explique que les interviews ont été ciblées et que seule une partie des entrepreneurs comme la SNPM et SPMSI aient été contactés).

M. RIOS est ainsi présent pour établir un suivi de ce qui a été fait dans la première étape, puis de voir comment compléter cette première étude de 2009. Il faut maintenant estimer les possibilités en matière d'exportation des produits de la pêche, et d'autres activités du secteur agro-alimentaire, sans oublier tout les aspects logistiques : des rencontres avec les responsables d'Air St-Pierre, de TMS, d'Alliance Europe ont ainsi eu lieu à cet effet.

L'ensemble des sujets ayant été couverts, il est proposé de clore la réunion.

Fin de la réunion : 17h15